CRÉMATORIUMS ■ Un projet de loi

Jean-Pierre Sueur vient de déposer une proposition de loi pour instaurer un Schéma régional des crématoriums. « Ils sont en nombre insuffisant et surtout, leur implantation géographique ne correspond souvent pas aux besoins », estime le sénateur PS du Loiret et président de la commission des lois. Il prévoit donc que la création, l'implantation géographique et l'extension des crématoriums soient conformes à un schéma régional arrêté par le préfet de région après avis du conseil régional et des intercommunalités

compétentes, révisable tous les cinq ans. Alors qu'en 1980, seuls 1 % des obsèques donnaient lieu à une crémation, ce pourcentage est passé aujourd'hui à 30 %, voire à 50 % dans les grandes agglomérations urbaines. ■